



# DES CLES POUR LE SOMMET DE PRAGUE



UN AGENDA POUR LE CHANGEMENT

Menaces et défis nouveaux



# Informations clés

## Définitions clés

- **Extrait de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord** - "Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord."
- **AWACS** - Du 9 octobre 2001 au 16 mai 2002, des avions faisant partie de la force de détection lointaine aéroportée (NAEW) de l'OTAN ont effectué des patrouilles dans le ciel américain afin de contribuer à protéger les Etats-Unis contre de nouvelles attaques terroristes. La NAEW comprend une flotte d'avions AWACS E-3A (système aéroporté de détection et de contrôle) appartenant à l'OTAN et exploitée par elle. Ces appareils se distinguent par un "rotodôme" d'un diamètre de 30 pieds monté au-dessus du fuselage et abritant les équipements de surveillance et les radars.
- **ADM** - L'expression "armes de destruction massive" désigne les armes nucléaires, biologiques et chimiques. En 1994, considérant que la prolifération des ADM et de leurs vecteurs constituait une menace pour la sécurité internationale, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'OTAN ont donné pour instruction à l'Alliance d'intensifier et d'élargir ses efforts contre la prolifération et d'examiner comment renforcer les mesures de prévention déjà prises, comment réduire la menace de prolifération et comment s'en prémunir. Le "Cadre d'orientation de l'Alliance sur la prolifération des armes de destruction massive", diffusé en juin 1994, indique que le principal objectif de l'Alliance en ce qui concerne les ADM est de prévenir la prolifération ou, si elle se produit, d'en inverser le cours par des moyens diplomatiques.
- **Initiative sur les ADM** - Lancée au Sommet de Washington en avril 1999 en vue d'examiner les risques posés par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, l'initiative a pour but de mieux faire comprendre les questions liées aux ADM, de définir des moyens permettant de faire face à ce problème et d'améliorer le partage des données du renseignement et des informations.

## Éléments clés

- **L'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord** a été invoqué le 12 septembre 2001 pour la première fois en cinquante ans d'existence de l'Alliance, à la suite des attentats terroristes perpétrés la veille contre les Etats-Unis. Le 4 octobre 2001, en réponse aux demandes des Etats-Unis, les Alliés ont décidé de prendre plusieurs mesures visant à élargir les options qui étaient à leur disposition dans le cadre de la campagne de lutte contre le terrorisme. Celles-ci comprennent notamment l'amélioration du partage des données du renseignement, l'octroi de droits de survol généraux et de l'accès aux ports et aux aérodromes, l'apport d'une aide aux Etats menacés en raison de leur soutien aux efforts de la coalition, le déploiement de forces navales de l'OTAN en Méditerranée orientale pour y surveiller les navires marchands et l'envoi d'avions de détection lointaine aux Etats-Unis pour effectuer des patrouilles dans l'espace aérien de ce pays.
- L'opération dans le cadre de laquelle des éléments des forces navales permanentes de l'OTAN sont déployées en Méditerranée orientale a été baptisée **Active Endeavour**. Elle a été lancée le 26 octobre 2001 et s'appuie sur des navires de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis, de la Grèce, de l'Italie, du Royaume-Uni et de la Turquie, qui ont pour mission d'effectuer des patrouilles dans cette partie du bassin méditerranéen et d'y surveiller les navires marchands. La force navale permanente en Méditerranée (**STANAVFORMED**) de l'OTAN est actuellement au cœur de cette opération.
- L'opération ayant donné lieu à l'envoi d'avions AWACS de l'OTAN aux Etats-Unis pour surveiller l'espace aérien de ce pays et contribuer à en protéger le territoire a été baptisée **Eagle Assist**. Du 9 octobre 2001 au 16 mai 2002, date à laquelle s'est achevée l'opération, quelque 830 membres d'équipages de 13 pays de l'OTAN ont effectué près de 4 300 heures de vol et plus de 360 sorties opérationnelles.
- Un nombre considérable de forces de l'OTAN participent à deux opérations anti-terroristes menées de front. Il s'agit de l'opération militaire **Enduring Freedom**, actuellement menée en Afghanistan sous la direction des Etats-Unis, et de la **Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF)**, déployée sous mandat des Nations Unies à Kaboul et alentour en vue de contribuer à stabiliser le pays et à instaurer les conditions propices à l'établissement d'une paix ayant sa dynamique propre.
- Quatorze Alliés participent directement à l'opération **Enduring Freedom** en fournissant des unités de forces spéciales chargées de collaborer avec les forces spéciales américaines et en mettant à disposition des avions et des navires pour des opérations de surveillance, d'interdiction et d'interception. Les pays européens jouent un rôle de premier plan dans ces opérations en fournissant plus de la moitié des forces présentes sur le terrain en Afghanistan.
- L'ISAF est une force multinationale de 4 500 soldats, dont l'essentiel est fourni par les Alliés. Placée au départ sous commandement britannique, cette force est commandée par la Turquie depuis juillet 2002. Parmi les contributions fournies par les pays figurent des moyens de transport aérien de la Belgique, un hôpital de cam-

pagne de la République tchèque, une équipe médicale du Portugal et un soutien technique et logistique de la Pologne.

- Plusieurs pays partenaires de l'OTAN participent actuellement à l'opération Enduring Freedom et à l'ISAF. Parmi les contributions apportées, on peut citer les droits de survol et d'utilisation des bases accordés par des Partenaires du Caucase et d'Asie centrale, les moyens d'infanterie, les éléments de police militaire, le matériel de protection Nucléaire, Biologique et Chimique (NBC) et les moyens de transport mis à disposition par la Roumanie, le soutien technique fourni par la Russie et la Slovaquie, et une unité de renseignement affectée par la Suède au quartier général de l'ISAF. La coopération menée par l'OTAN avec les pays partenaires au cours des dix dernières années et l'expérience pratique tirée de la participation de ces pays aux opérations de maintien de la paix dans les Balkans ont contribué à l'efficacité de ces opérations.
- Les attentats du 11 septembre ont servi de catalyseur à l'ouverture d'un nouveau chapitre dans les **relations OTAN-Russie** et à la création, en mai 2002, du nouveau Conseil OTAN-Russie, au sein duquel les 19 Alliés et la Russie sont réunis en vue d'identifier et de chercher à exploiter les possibilités d'action conjointe en tant que partenaires égaux. La lutte contre le terrorisme, la gestion des crises et la non-prolifération des armes de destruction massive sont des domaines clés de la coopération OTAN-Russie.
- Un Centre ADM a été créé en mai 2000 au siège de l'OTAN pour coordonner les activités de l'Alliance relatives à la **prolifération des ADM** et pour soutenir les efforts en matière de défense visant à améliorer l'état de préparation de l'Alliance face aux risques que présentent les ADM et leurs vecteurs. Le Centre a vu ses travaux s'intensifier à la suite des attentats du 11 septembre.

## Dates clés

### 2001

- **11 septembre** - Le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, et le Conseil de l'Atlantique Nord condamnent les attentats terroristes perpétrés contre les Etats-Unis et expriment leur solidarité à l'égard du peuple américain.
- **12 septembre** - Le Conseil de l'Atlantique Nord invoque l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord.
- **12 septembre** - Les 27 pays partenaires de l'OTAN, réunis au sein du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), condamnent les attentats, offrent leur soutien aux Etats-Unis et s'engagent à tout mettre en œuvre pour lutter contre le terrorisme.

- **13 septembre** - Le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie, réuni en session extraordinaire, fait une déclaration appelant l'ensemble de la communauté internationale à s'unir dans la lutte contre le terrorisme.
- **14 septembre** - La Commission OTAN-Ukraine fait une déclaration appelant l'ensemble de la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre le fléau du terrorisme.
- **20 septembre** - Le Vice-secrétaire d'Etat des Etats-Unis, Richard Armitage, informe le Conseil de l'Atlantique Nord des mesures prises par son pays en réponse aux attentats du 11 septembre, dont celles visant à créer une vaste coalition contre le terrorisme.
- **24 septembre** - Les réactions aux attentats sont examinées lors d'une réunion conjointe du Conseil de l'Atlantique Nord et du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne. Un large consensus se dégage quant à l'importance de consultations et d'une coopération étroites entre l'Alliance et l'Union européenne dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.
- **2 octobre** - A la lumière des informations fournies par le coordonnateur du Département d'Etat des Etats-Unis pour le contre-terrorisme, Francis Taylor, le Secrétaire général de l'OTAN annonce, au nom du Conseil de l'Atlantique Nord, qu'il a été établi que les attentats ont été dirigés de l'étranger et que l'invocation de l'article 5 a été confirmée.
- **3 octobre** - Le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, rencontre le Président russe, Vladimir Poutine, afin de s'entretenir avec lui des moyens de lutter contre le terrorisme.
- **4 octobre** - En réponse aux demandes des Etats-Unis, les Alliés décident de prendre plusieurs mesures visant à élargir les options qui sont à leur disposition dans le cadre de la campagne de lutte contre le terrorisme. Celles-ci comprennent notamment l'amélioration du partage des données du renseignement, l'octroi de droits de survol généraux et de l'accès aux ports et aux aéroports, l'apport d'une aide aux Etats menacés en raison de leur soutien aux efforts de la coalition, le déploiement de forces navales de l'OTAN en Méditerranée orientale et l'envoi d'avions de détection lointaine aux Etats-Unis pour effectuer des patrouilles dans l'espace aérien de ce pays.
- **8 octobre** - Les ambassadeurs des Etats-Unis et du Royaume-Uni informent le Conseil de l'Atlantique Nord des opérations militaires lancées contre le réseau terroriste Al-Qaida et le régime taliban. Le Conseil affirme soutenir ces actions.
- **9 octobre** - L'OTAN déploie cinq avions AWACS aux Etats-Unis en application de l'article 5.
- **12 octobre** - Le Secrétaire général de l'OTAN informe les Ministres de la défense des pays de l'Union européenne des mesures prises par l'Alliance en réponse aux demandes des Etats-Unis et aux recommandations formulées par les autorités militaires de l'OTAN.
- **17 octobre** - Les forces navales permanentes de l'OTAN sont déployées en Méditerranée orientale pour y surveiller les navires marchands.

- **23 octobre** - Le Conseil de l'Atlantique Nord et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne examinent les mesures prises par chaque organisation pour lutter contre le terrorisme.
- **23 octobre** - Lors d'une réunion spéciale du Conseil de l'Atlantique Nord, les sept pays participant au Dialogue méditerranéen de l'OTAN sont informés des mesures prises par l'Alliance en réponse aux attentats du 11 septembre.
- **20-21 novembre** - La réponse aux attentats terroristes est examinée par les Chefs d'état-major réunis au sein du Comité militaire de l'OTAN et dans le cadre de la Commission OTAN-Ukraine, du Conseil de partenariat euro-atlantique et du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie.
- **13 novembre** - Le Conseil de l'Atlantique Nord charge les autorités militaires de l'OTAN d'établir des plans de circonstance pour des opérations humanitaires en Afghanistan et alentour.
- **5 décembre** - Les factions afghanes, réunies à Bonn, signent un accord définissant des dispositions provisoires applicables en Afghanistan dans l'attente du rétablissement d'institutions nationales permanentes, ainsi que des dispositions visant la mise en place d'un gouvernement provisoire dirigé par Hamid Karzaï, Premier ministre par intérim.
- **6-7 décembre** - Les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN font une déclaration sur la réponse de l'OTAN au terrorisme et entérinent l'élaboration de mesures visant à renforcer les capacités de l'OTAN ainsi que son engagement avec ses pays partenaires dans la lutte contre le terrorisme. S'ensuivent les réunions ministérielles de la Commission OTAN-Ukraine, du CPEA et du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie, au cours desquelles se poursuit le processus de consultation et de coopération dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.
- **18 décembre** - Les Ministres de la défense des pays de l'OTAN décident de poursuivre les processus de restructuration et de modernisation nécessaires pour que les forces de l'Alliance soient capables de relever les nouveaux défis et de faire face aux nouvelles menaces.
- **20 décembre** - Le Conseil de sécurité des Nations Unies autorise la constitution, pour six mois, d'une Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF) en Afghanistan, placée sous commandement britannique.

## 2002

- **16 janvier** - Deux avions AWACS supplémentaires sont envoyés aux Etats-Unis pour surveiller l'espace aérien de ce pays et contribuer à en protéger le territoire.
- **14-15 mai** - Réunis au niveau ministériel à Reykjavik, le Conseil de l'Atlantique Nord, le CPEA, la Commission OTAN-Ukraine et le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie, ainsi que les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN et de l'UE, examinent des mesures de coopération pratique permettant de lutter contre le terrorisme et de faire face aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité.

- **28 mai** - Lors de la première réunion du nouveau Conseil OTAN-Russie, qui se tient à Rome, la lutte contre le terrorisme occupe une place importante dans la liste des domaines répertoriés en vue d'une coopération future.
- **6-7 juin** - Réunis au niveau des ministres de la défense, le Conseil de l'Atlantique Nord, le nouveau Conseil OTAN-Russie, la Commission OTAN-Ukraine et le CPEA poursuivent les consultations et examinent les options envisageables dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.
- **13 juin** - Hamid Karzaï est élu Chef de l'Autorité provisoire afghane.
- **20 juin** - Le Royaume-Uni passe le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF) en Afghanistan à la Turquie.
- **11 septembre** - Des cérémonies commémoratives et des hommages aux victimes des attentats perpétrés le 11 septembre 2001 contre les Etats-Unis ont lieu dans le monde entier. Les déclarations faites lors de la cérémonie commémorative organisée au siège de l'OTAN reflètent l'importance des mesures prises par l'Alliance à la suite des attentats et du rôle que continue de jouer l'Alliance dans la lutte contre le terrorisme.

### Documents clés

- Le Traité de l'Atlantique Nord signé à Washington le 4 avril 1949.  
[www.nato.int/docu/fonda/traite.htm](http://www.nato.int/docu/fonda/traite.htm)
- Le Concept stratégique de l'Alliance adopté au Sommet de Washington le 23 avril 1999.  
[www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm](http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm)
- Déclaration du Conseil de partenariat euro-atlantique, du 12 septembre 2001.  
[www.nato.int/docu/pr/2001/p01-123f.htm](http://www.nato.int/docu/pr/2001/p01-123f.htm)
- Déclaration du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie, du 13 septembre 2001.  
[www.nato.int/docu/pr/2001/p010913f.htm](http://www.nato.int/docu/pr/2001/p010913f.htm)
- Déclaration de la Commission OTAN-Ukraine, du 14 septembre 2001.  
[www.nato.int/docu/pr/2001/p01-126f.htm](http://www.nato.int/docu/pr/2001/p01-126f.htm)
- La réponse de l'OTAN au terrorisme, du 6 décembre 2001.  
[www.nato.int/docu/pr/2001/p01-159f.htm](http://www.nato.int/docu/pr/2001/p01-159f.htm)
- Lutte contre le terrorisme : L'adaptation des capacités de défense de l'Alliance, du 18 décembre 2001.  
[www.nato.int/docu/pr/2001/p01-173f.htm](http://www.nato.int/docu/pr/2001/p01-173f.htm)
- Déclaration sur la coopération OTAN-Russie dans la lutte contre le terrorisme, du 28 janvier 2002.  
[www.nato.int/docu/pr/2002/p020128f.htm](http://www.nato.int/docu/pr/2002/p020128f.htm)
- Organisation OTAN pour la recherche et la technologie - Rapport sur la lutte contre le terrorisme, 5-7 février 2002.  
[www.rta.nato.int/Ctworkshop.htm](http://www.rta.nato.int/Ctworkshop.htm) (*en anglais*)

## Questions clés

- Etablissement d'un concept militaire de défense contre le terrorisme comme base pour l'élaboration de politiques et de doctrines plus détaillées; adaptation des structures et des capacités pour répondre à la menace que représente le terrorisme.
- Les mesures proposées pour renforcer les capacités de l'Alliance, dont les capacités propres au contre-terrorisme, seront exposées dans un plan d'action sur les capacités à soumettre aux chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Prague.
- Les mesures proposées pour renforcer l'aptitude de l'Alliance à défendre ses forces ainsi que les populations civiles et le territoire de ses membres contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), dont un ensemble complet d'initiatives sur la capacité de défense ADM, doivent être présentées aux chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Prague.
- Etablissement d'un plan d'action en matière de plans civils d'urgence, consistant en des mécanismes et des moyens qui pourraient être nécessaires pour gérer les conséquences d'éventuels attentats terroristes, dont ceux impliquant l'utilisation d'armes de destruction massive.
- Achèvement d'un plan d'action du Partenariat exposant la manière dont les pays membres et partenaires de l'OTAN peuvent agir ensemble contre le terrorisme. Ce plan devrait fournir un cadre pour la coopération contre le terrorisme, définir les rôles des Partenaires dans ce domaine et décrire les instruments envisageables pour lutter contre le terrorisme et en gérer les conséquences.
- Poursuite des efforts actuellement menés au sein de l'Alliance en vue de mieux la protéger contre un éventuel dysfonctionnement des moyens d'infrastructure essentiels de l'OTAN et des pays, dont les systèmes d'information et de communication, et de mieux la préparer à cette éventualité.

## Pour plus d'informations

- Le fléau du terrorisme.  
[www.nato.int/terrorism/Index.htm](http://www.nato.int/terrorism/Index.htm) (*en anglais*)  
(Déclarations sur le terrorisme diffusées par le Conseil de l'Atlantique Nord, le CPEA, la Commission OTAN-Ukraine, l'OTAN et la Russie, et le Secrétaire général de l'OTAN - autres documents pertinents. Déclarations et allocutions faites lors de la cérémonie commémorative organisée le 11 septembre 2002 au siège de l'OTAN.)
- Informations de base de l'OTAN : 11 septembre - Un an après - La contribution de l'OTAN à la lutte contre le terrorisme.  
<http://www.nato.int/terrorism/factsheet.htm> (*en anglais*)
- Les contributions de l'OTAN et des Alliés à la guerre contre le terrorisme sont énumérées sur le site web de la Mission des Etats-Unis auprès de l'OTAN.  
<http://www.nato.int/usa/allies.htm> (*en anglais*)



## Citations clés

“La sécurité de l’Alliance reste exposée à des risques militaires et non militaires très divers, qui viennent de plusieurs directions et sont souvent difficiles à prévoir.”

Extrait du Concept stratégique de l’Alliance, d’avril 1999, paragraphe 20.

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm>

“La prolifération des armes NBC et de leurs vecteurs reste un grave sujet de préoccupation [...] il subsiste des défis majeurs en ce qui concerne la prolifération [...] et elle peut représenter une menace militaire directe pour les populations, le territoire et les forces des pays alliés.”

Extrait du Concept stratégique de l’Alliance, d’avril 1999, paragraphe 22.

[www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm](http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm)

“Toute attaque armée contre le territoire des Alliés, de quelque direction qu’elle vienne, serait couverte par les articles 5 et 6 du Traité de Washington. Cependant [...] les intérêts de sécurité de l’Alliance peuvent être mis en cause par d’autres risques à caractère plus général, notamment des actes relevant du terrorisme, du sabotage et du crime organisé, et par la rupture des approvisionnements en ressources vitales.”

Extrait du Concept stratégique de l’Alliance, d’avril 1999, paragraphe 24.

[www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm](http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm)

“Le Conseil de l’Atlantique Nord s’est réuni ce soir pour exprimer sa solidarité avec les Etats-Unis d’Amérique, en ces heures de grande tragédie et de deuil [...] Les Alliés unanimes condamnent les actes barbares perpétrés contre un Etat membre de l’OTAN. Le massacre insensé d’un aussi grand nombre de civils innocents constitue un acte de violence inacceptable, et sans précédent à l’ère moderne. Il souligne qu’il est urgent d’intensifier le combat contre le terrorisme [...] Tous les Alliés sont unis dans leur détermination à lutter contre ce fléau.”

Extrait de la Déclaration du Conseil de l’Atlantique Nord, du 11 septembre 2001.

[www.nato.int/docu/pr/2001/p01-122f.htm](http://www.nato.int/docu/pr/2001/p01-122f.htm)

“Le Conseil a décidé que, s’il est établi que cette attaque était dirigée depuis l’étranger contre les Etats-Unis, elle sera assimilée à une action relevant de l’Article 5 du Traité de Washington, qui stipule qu’une attaque armée contre l’un ou plusieurs des pays alliés, en Europe ou en Amérique du Nord, sera considérée comme une attaque dirigée contre tous les Alliés. ”

Extrait de la déclaration du Conseil de l’Atlantique Nord, du 12 septembre 2001

[www.nato.int/docu/pr/2001/p01-124f.htm](http://www.nato.int/docu/pr/2001/p01-124f.htm)

“Nous, pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique, nous sommes réunis aujourd’hui pour exprimer notre solidarité avec le peuple des Etats-Unis d’Amérique, à la suite des tragiques événements d’hier. Ces actions atroces, brutales et insensées, ont provoqué des souffrances d’une extrême ampleur. Notre plus profonde sympathie va aux victimes et à leurs familles.”

“Nous sommes horrifiés par ces actes barbares, que nous condamnons de façon inconditionnelle. Ces actes constituent une attaque contre nos valeurs communes. Nous ne tolérerons pas que ces valeurs soient menacées par ceux qui suivent la voie de la violence. Nous nous engageons à entreprendre tous les efforts pour combattre le fléau que constitue le terrorisme. Nous sommes unis dans notre conviction que les idéaux de partenariat et de coopération l’emporteront.”

Extraits de la Déclaration des membres du CPEA, du 12 septembre 2001.

[www.nato.int/docu/pr/2001/p01-123f.htm](http://www.nato.int/docu/pr/2001/p01-123f.htm)

“Le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie [...] a exprimé sa colère et son indignation devant les actes barbares commis contre le peuple des Etats-Unis d’Amérique. [...] l’ampleur horrible des attaques du 11 septembre est sans précédent dans l’histoire moderne. [...] L’OTAN et la Russie demandent à toute la communauté internationale de s’unir dans la lutte contre le terrorisme. L’OTAN et la Russie intensifieront leur coopération dans le cadre de l’Acte fondateur pour faire échec à ce fléau.”

Extrait de la Déclaration du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie, du 13 septembre 2001.

[www.nato.int/docu/pr/2001/p010913f.htm](http://www.nato.int/docu/pr/2001/p010913f.htm)

“L’OTAN et l’Ukraine condamnent ces atrocités avec la plus grande vigueur et prennent ensemble l’engagement de veiller à ce que les auteurs de ces actes soient traduits en justice et punis. Dans l’esprit de son partenariat spécifique avec l’OTAN, l’Ukraine est prête à contribuer pleinement à cet effort.”

Extrait de la Déclaration de la Commission OTAN-Ukraine, du 14 septembre 2001.

[www.nato.int/docu/pr/2001/p01-126f.htm](http://www.nato.int/docu/pr/2001/p01-126f.htm)

“En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, nous vivons dans un monde nouveau, caractérisé par des interdépendances étroites, où des menaces et des défis nouveaux, sans précédent, exigent des réponses de plus en plus unies.”

Déclaration du Sommet de Rome, du 28 mai 2002.

[www.nato.int/docu/basicxt/b020528f.htm](http://www.nato.int/docu/basicxt/b020528f.htm)

\* \* \*

“Je condamne avec la plus grande vigueur les attaques qui viennent de se produire aux Etats-Unis. Mes sympathies et celles de l’Alliance vont au peuple américain, aux victimes et à leurs proches. Ces actes barbares sont autant d’atteintes intolérables à la démocratie et soulignent la nécessité pour la communauté internationale et les membres de cette Alliance de faire front commun pour combattre le fléau du terrorisme.”

Déclaration de Lord Robertson, Secrétaire général de l’OTAN, du 11 septembre 2001.

[www.nato.int/docu/pr/2001/p01-121f.htm](http://www.nato.int/docu/pr/2001/p01-121f.htm)

“Les terroristes qui ont attaqué les Etats-Unis le 11 septembre visaient une nation, mais c’est la planète tout entière qu’ils ont blessée. Jamais celle-ci n’a été aussi unie qu’en cette journée fatidique [...] Alors que le monde commence à mesurer l’ampleur du désastre, les Etats-Unis sont en train de décider de ce qu’ils feront pour défendre leurs citoyens. L’unité du 11 septembre va être invoquée, et elle sera mise à l’épreuve.”

Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, 21 septembre 2001.

[http://www.un.org/News/oss/sg/stories/sg\\_terrorism.htm](http://www.un.org/News/oss/sg/stories/sg_terrorism.htm) (en anglais)

“On a peine à imaginer que la tragédie du 11 septembre ait pu être pire. Pourtant, le fait est qu’une seule attaque à l’arme nucléaire ou biologique aurait pu tuer des millions de personnes. Le monde n’a pas été en mesure d’empêcher les attaques du 11 septembre, mais nous pouvons faire beaucoup pour contribuer à empêcher qu’à l’avenir des actes de terrorisme soient perpétrés au moyen d’armes de destruction massive.”

Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, 1er octobre 2001.

<http://www.un.org/News/Press/docs/2001/sgsm7977.doc.htm> (en anglais)

“Cela ne s’est jamais produit auparavant, que l’OTAN vienne nous aider à défendre notre pays, mais c’est arrivé en cette période de nécessité et nous lui en sommes reconnaissants.”

George W. Bush, Président des Etats-Unis, 10 octobre 2001.

<http://www.whitehouse.gov/news/release/2001/10/2001/010-6.html>(en anglais)

“Loin de devenir obsolète dans le monde de l’après-Guerre froide, les événements survenus récemment attestent l’importance de l’OTAN pour notre sécurité mutuelle au XXIe siècle.”

Donald Rumsfeld, Secrétaire à la défense des Etats-Unis, 18 décembre 2001.

<http://www.nato.int/docu/update/2001/1217/e1218a.htm> (en anglais)

“Le terrorisme n’a pas de religion, n’a pas de limites géographiques, il ne peut être défini du point de vue culturel et ne peut avoir de justification.”

Ismail Cem, Ministre turc des affaires étrangères, 12 février 2002.

<http://www.mfa.gov.tr/OIC-EU-Forum/ismailCem.htm> (en anglais)

“En invoquant l’article 5 du Traité de Washington, l’OTAN a averti les terroristes qu’ils avaient franchi un seuil inacceptable. Il nous faut à présent étayer cet avertissement en veillant à ce que nos forces aient clairement les moyens de frapper ces terroristes et leurs commanditaires. Et nous devons arrêter les responsables de la prolifération des armes de destruction massive qui présentent le plus de risques.”

Lord Robertson, Secrétaire général de l’OTAN, 10 avril 2002.

<http://www.nato.int/docu/speech/2002/s020410a.htm> (en anglais)

“En ce qui concerne le terrorisme international, je voudrais lancer l’appel suivant : ne laissons pas le temps qui passe estomper le souvenir que nous avons du 11 septembre. Les terroristes sont peut-être traqués en Afghanistan, mais la menace demeure.”

Tony Blair, Premier ministre du Royaume-Uni, 28 mai 2002.

[www.nato.int/docu/speech/2002/s020528k.htm](http://www.nato.int/docu/speech/2002/s020528k.htm) (en anglais)

“En fait, la défense et la promotion des valeurs démocratiques, de la liberté d’expression, de la liberté de la presse et de la liberté d’association sont et resteront la meilleure façon de lutter contre le terrorisme.”

Guy Verhofstadt, Premier ministre de la Belgique, 28 mai 2002.

[www.nato.int/docu/speech/2002/s02058o.htm](http://www.nato.int/docu/speech/2002/s02058o.htm) (en anglais)

“La toute première bonne nouvelle pour le peuple américain est venue d’ici, du siège de l’OTAN, tôt dans la matinée du 12 septembre. Cette nouvelle, c’était que les Alliés avaient invoqué l’article 5 du Traité de Washington pour la première fois dans l’histoire de l’Alliance [...] Ne sous-estimez pas l’importance que ce premier grand acte de solidarité et d’alliance revêt pour le peuple américain. [...] L’Europe a vraiment été utile en Afghanistan et demeure vraiment indispensable dans la lutte internationale contre le terrorisme.”

Nicholas Burns, Ambassadeur des Etats-Unis auprès de l’OTAN, 11 septembre 2002.

<http://www.nato.int/docu/speech/2002/s020911c.htm> (en anglais)

“Le 11 septembre a été [...] aussi un signal clair indiquant qu’il nous fallait changer fondamentalement notre manière de percevoir la sécurité, ainsi que notre façon de la préserver. Ce jour-là, qui s’est révélé fatidique, les pirates de l’air se sont servis de deux instruments de la vie courante - un couteau et un avion - pour fabriquer un

missile. Ils ont imaginé l'inconcevable et ont accompli avec succès leur terrible mission. Nous aussi, nous devons réfléchir autrement, faire preuve de créativité, si nous voulons préserver notre sécurité face aux menaces nouvelles et imprévisibles. Et l'Alliance a déjà pris un excellent départ.”

Lord Robertson, Secrétaire général de l'OTAN, 11 septembre 2002.

<http://www.nato.int/docu/update/2002/09-september/e0904a.htm> *(en anglais)*



## Dossier

*En décembre 2001, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN ont décidé d'élaborer, pour le Sommet de Prague, une série de mesures visant à renforcer les capacités de l'Alliance et son engagement avec ses Partenaires pour faire face aux défis que représentent le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.*

\* \* \*

### 11 septembre 2001

Les attaques terroristes menées le 11 septembre 2001 contre les Etats-Unis ont fait des milliers de victimes au sol et parmi les passagers et les équipages des avions de ligne civils détournés pour ces attaques. Des ressortissants de nombreux pays ont perdu la vie. Le monde, sous le choc, a réagi en se déclarant solidaire du peuple des Etats-Unis et en prenant des mesures concrètes pour lui venir en aide.

### Article 5

Le 12 septembre, les Alliés ont pris une décision historique et sans précédent en décidant d'invoquer l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord. La signification politique de cette décision réside dans le fait que l'article 5 du Traité prévoit que chacun des Alliés s'engage à considérer toute attaque contre l'un ou plusieurs d'entre eux survenant en Europe ou en Amérique du Nord comme une attaque dirigée contre tous. De par cette décision, les attaques menées le 11 septembre contre les Etats-Unis sont considérées comme une attaque contre tous les membres de l'Alliance.

### Opérations "relevant de l'article 5"

A la demande des Etats-Unis, les Alliés ont décidé de prendre huit mesures spécifiques, individuellement et collectivement, pour appliquer l'article 5. Pour la première fois en cinquante ans d'existence de l'OTAN, des moyens alliés ont été déployés à l'appui d'opérations "relevant de l'article 5". Des avions faisant partie du système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS) de l'OTAN ont été envoyés aux Etats-Unis pour contribuer à la surveillance de l'espace aérien américain. De la mi-octobre 2001 à la mi-mai 2002, dans le cadre d'une opération baptisée Eagle Assist, 830 membres d'équipages de 13 pays de l'OTAN ont effectué près de 4 300 heures de vol et plus de 360 sorties opérationnelles. Le Conseil de l'Atlantique Nord a mis fin à cette opération sur la base des améliorations matérielles apportées au dispositif de défense aérienne des Etats-Unis et du renforcement de la coopération entre les autorités civiles et militaires, ainsi qu'à la suite d'une évaluation américaine des besoins nationaux en matière de sécurité.

## Opération Active Endeavour

Le 26 octobre 2001, une force navale de l'OTAN a été envoyée en Méditerranée orientale. Dans le cadre de cette opération maritime toujours en cours, baptisée Active Endeavour, des éléments des forces navales permanentes de l'OTAN effectuent des patrouilles dans cette partie du bassin méditerranéen et y surveillent les navires marchands. A ce jour, plus de 16 000 navires ont fait l'objet d'une surveillance et ceux qui étaient suspects ont été signalés, suivis et répertoriés. La force navale permanente en Méditerranée (STANAVFORMED) de l'OTAN est actuellement au cœur de cette opération. Elle se compose de navires de huit pays - Allemagne, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Grèce, Italie, Royaume-Uni et Turquie - et est placée sous commandement britannique.

## Opérations antiterroristes

Les forces dirigées par l'OTAN dans les Balkans sont intervenues contre des groupes terroristes ayant des liens avec le réseau Al-Qaida, et elles continuent de contribuer à la campagne plus vaste de lutte contre le terrorisme.

Un nombre considérable de forces de l'OTAN ont été engagées ultérieurement dans deux opérations antiterroristes menées de front. Il s'agit de l'opération militaire Enduring Freedom, actuellement menée en Afghanistan sous la direction des Etats-Unis, et de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF), déployée sous mandat des Nations Unies à Kaboul et alentour afin de contribuer à stabiliser le pays et à instaurer les conditions propices à l'établissement d'une paix ayant sa dynamique propre. Le succès de ces opérations dépend largement des forces OTAN participantes, ainsi que de leur entraînement et de l'expérience qu'elles ont acquise en collaborant efficacement au sein de l'OTAN et avec les pays partenaires.

Quatorze Alliés participent directement à l'opération Enduring Freedom, par exemple en fournissant des équipes de forces spéciales chargées de collaborer avec les forces spéciales américaines ou en mettant à disposition des avions et des navires pour des opérations de surveillance, d'interdiction et d'interception. Les pays européens jouent un rôle de premier plan et fournissent actuellement plus de la moitié des forces présentes sur le terrain en Afghanistan.

L'ISAF est une force multinationale de 4 500 soldats, dont l'essentiel est fourni par les Alliés. Placée au départ sous commandement britannique, cette force est commandée par la Turquie depuis juillet 2002. Parmi les contributions fournies par les pays figurent des moyens de transport aérien de la Belgique, un hôpital de campagne de la République tchèque, une équipe médicale du Portugal et un soutien technique et logistique de la Pologne.

L'opération Enduring Freedom et l'ISAF continuent de tirer parti des efforts consentis par l'OTAN au cours des dix dernières années en vue d'impliquer ses pays partenaires, ainsi que de l'expérience pratique tirée de la participation de ces pays aux opérations de maintien de la paix menées dans les Balkans. Parmi les contributions apportées, on peut citer les droits essentiels de survol et d'utilisation des bases accordés par des Partenaires du Caucase et d'Asie centrale, les moyens d'infanterie, les éléments de police militaire, le matériel de protection NBC et les moyens de trans-

port mis à disposition par la Roumanie, l'important soutien technique fourni par la Russie et la Slovaquie, et une unité de renseignement affectée par la Suède au quartier général de l'ISAF.

## **Autres mesures**

Parmi les autres mesures prises par les pays membres de l'OTAN en réponse aux demandes des Etats-Unis figurent le renforcement de la coopération et du partage des informations dans le domaine du renseignement, l'apport d'une aide aux Alliés ou aux autres pays sous la menace du terrorisme international ou susceptibles de l'être en raison de leur rôle dans la lutte contre le terrorisme international, l'amélioration de la sécurité des installations des Etats-Unis, de l'OTAN et d'autres pays alliés se trouvant sur le territoire national, le remplacement de moyens alliés donnés dans la zone de responsabilité de l'OTAN afin de compenser le redéploiement de forces nécessaires aux opérations de lutte contre le terrorisme, et l'ouverture aux Etats-Unis et aux autres Alliés de ports et d'aérodromes sur le territoire national, pour des opérations de lutte contre le terrorisme.

## **Consultations et échange d'informations**

Parallèlement à ces mesures, et au sein de l'OTAN, les consultations et l'échange d'informations sur la lutte contre la menace terroriste se sont intensifiés. L'Alliance a également accru ses efforts visant à promouvoir la coopération pour contrer les menaces que représente l'utilisation d'armes nucléaires, biologiques et chimiques, ainsi que les efforts qu'elle mène pour renforcer ses capacités de défense. Actuellement, elle étudie des propositions visant à développer des défenses critiques contre de telles armes, renforce le rôle du Centre ADM de l'OTAN et améliore sa capacité à soutenir les autorités nationales pour la protection des populations civiles contre les effets de toute attaque terroriste, en coopération avec les pays partenaires. Elle examine aussi la possibilité d'un renforcement de la coopération avec l'Union européenne dans ce domaine. En juin 2002, les Ministres de la défense des pays de l'OTAN ont entériné un ensemble complet d'initiatives sur les capacités de défense ADM à présenter au Sommet de Prague.

## **Pays partenaires**

Au lendemain du 11 septembre, le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie (CCP), la Commission OTAN-Ukraine (COU) et les pays participant au Dialogue méditerranéen de l'OTAN se sont tous associés à l'OTAN pour condamner les attentats et offrir leur soutien aux Etats-Unis. L'OTAN continue de recourir largement à ces mécanismes pour consulter ses pays partenaires au sujet d'autres mesures.

La lutte contre le terrorisme a également servi de catalyseur à l'ouverture d'un nouveau chapitre dans les relations OTAN-Russie et à la création, en mai 2002, du Conseil OTAN-Russie, nouvelle instance au sein de laquelle les 19 Alliés et la Russie

sont réunis en vue d'identifier et de chercher à exploiter les possibilités d'action conjointe en tant que partenaires égaux. Le nouveau Conseil a établi que la lutte contre le terrorisme, la gestion des crises et la non-prolifération des armes de destruction massive constituaient des domaines de coopération essentiels.

L'Alliance a insisté sur le fait que le terrorisme représentait une menace pour toutes les sociétés et les valeurs humaines universelles, et que la campagne de lutte contre le terrorisme n'était pas une lutte contre l'islam ou les populations innocentes d'une région ou d'un pays donné. Les attentats du 11 septembre ont été vigoureusement condamnés par l'Organisation de la conférence islamique, qui les a qualifiés de contraires à l'enseignement de toutes les religions. La Conférence islamique a souligné qu'elle soutenait les efforts de la communauté internationale visant à traduire en justice les auteurs des attentats.

## Efforts en cours

Les Alliés conviennent que la lutte contre le terrorisme exigera un vaste effort faisant appel à l'action politique, économique, diplomatique et militaire, ainsi qu'à des mesures coercitives. Il faudra une approche multiple à long terme impliquant individuellement tous les Alliés, en leur qualité de membres de l'OTAN et de membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'Union européenne (UE).

Les Alliés ont montré qu'ils étaient solidaires des Etats-Unis en apportant leur soutien et, dans plusieurs cas, en prenant part aux opérations militaires dirigées par les Etats-Unis contre des cibles terroristes en Afghanistan. Ces opérations ont bénéficié directement de l'interopérabilité des forces, de leur entraînement et de l'expérience qu'elles ont acquise dans le cadre de l'OTAN.

Les opérations militaires dirigées par les Etats-Unis ont permis de faire tomber le régime des talibans en Afghanistan, de le remplacer par un gouvernement attaché à la paix et à la reconstruction du pays, et de paralyser de larges pans du réseau Al-Qaida en Afghanistan et ailleurs. Les Alliés considèrent cette action comme parfaitement justifiée au regard du droit international, y compris l'article 51 de la Charte des Nations Unies, qui garantit à ses membres le droit de légitime défense, individuelle ou collective. Les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, qualifiant les attentats du 11 septembre de menace pour la paix et la sécurité internationales, soutiennent également les mesures prises par les Etats-Unis pour se défendre.

L'Alliance reconnaît que la situation sur le terrain en Afghanistan reste instable et qu'une extrême vigilance est de mise car il reste possible que des talibans et des éléments d'Al-Qaida ou des sympathisants recourent à la violence. Les pays membres de l'Alliance soutiennent les efforts de la communauté internationale visant à stabiliser et à reconstruire l'Afghanistan après la chute du régime des talibans, et ils ont appelé à la poursuite de l'engagement international en faveur de ce pays afin de veiller à ce qu'il ne redevienne jamais un sanctuaire pour les terroristes.

Des Alliés continuent à titre individuel de contribuer aux efforts d'aide humanitaire, en particulier dans le cadre de l'ISAF, force de sécurité multinationale créée en vertu d'un mandat des Nations Unies qui a pour mission d'aider le gouvernement afghan

dans le processus de stabilisation et de reconstruction. Au total, dix-neuf pays, dont des pays membres et partenaires de l'OTAN, contribuent à cette force.

## Nouvelles initiatives

En décembre 2001, les Ministres des affaires étrangères et de la défense des pays de l'OTAN ont examiné des mesures visant à renforcer les capacités de l'Alliance et son engagement avec ses Partenaires pour faire face au défi que représente le terrorisme. Ils ont également étudié les moyens d'adapter les capacités militaires des pays membres de l'OTAN pour affronter les nouvelles menaces. Lors de leur réunion de mai 2002, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN ont déclaré qu'ils continueraient de renforcer leurs capacités nationales et collectives pour protéger leurs populations, leur territoire et leurs forces contre toute attaque armée, y compris toute attaque terroriste, dirigée de l'étranger.

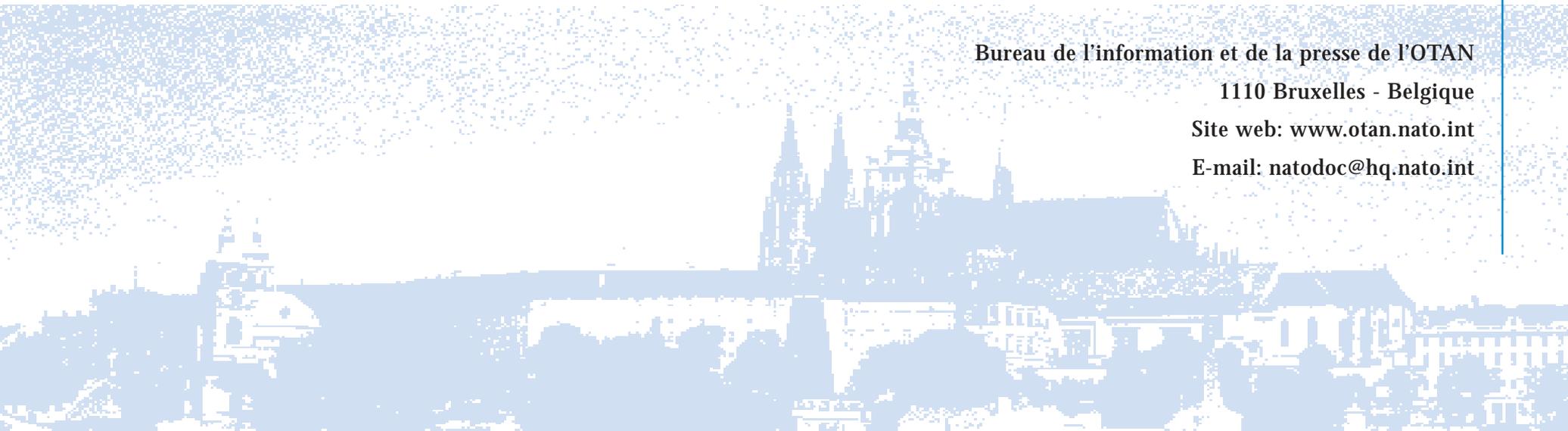
La contribution de l'OTAN à la lutte contre le terrorisme a déjà été importante, mais des efforts sont actuellement menés afin de mieux équiper l'Alliance et de lui permettre de jouer pleinement le rôle qui est le sien dans ce qui sera inévitablement une tâche de longue haleine. Les mesures à adopter au Sommet de Prague devraient notamment comprendre un ensemble complet de mesures qui renforceront l'état de préparation de l'OTAN et son aptitude à relever la gamme complète des défis qui l'attendent en matière de sécurité, dont le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Le but de ces mesures est de renforcer les capacités de défense contre les attaques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, mais aussi d'apporter des améliorations aux systèmes protégés de commandement, de communications et d'information, d'améliorer l'interopérabilité des forces déployées et les aspects essentiels de l'efficacité au combat, et de renforcer les capacités de déploiement rapide et de maintien en puissance des forces de combat.

## Les mesures à adopter dans des domaines d'activité précis sont notamment les suivantes :

- Elaboration d'un **concept militaire** de défense contre le terrorisme, soulignant l'aptitude de l'Alliance à réagir à des attaques terroristes, ou à faire face à la menace de telles attaques, dirigées de l'étranger contre les populations, le territoire, l'infrastructure et les forces de pays membres, à aider les autorités nationales à gérer les conséquences d'attaques terroristes, à soutenir des opérations de l'UE ou d'autres organisations ou coalitions internationales impliquant des Alliés, et à déployer si nécessaire des forces pour mener de telles missions.
- Etablissement d'un plan d'action pour l'**amélioration des capacités**, énonçant les capacités propres au contre-terrorisme et comprenant des engagements nationaux fermes pour l'acquisition de ces capacités. Cette amélioration s'inscrira dans le cadre de l'effort global de l'OTAN en matière de capacités et sera également utile aux efforts que déploie l'UE pour atteindre son "objectif global".

- **Amélioration de la défense contre les armes de destruction massive**, s'inscrivant dans le cadre de l'effort global en matière de capacités et axée sur la défense contre les armes biologiques et chimiques. Cinq initiatives concrètes sont en cours, dont un laboratoire d'analyse nucléaire, biologique et chimique (NBC) déployable, une équipe de réaction aux incidents NBC, un centre d'excellence virtuel pour la défense contre les armes NBC, un stock OTAN de moyens de défense contre les armes biologiques et chimiques, et un système de surveillance épidémiologique.
- **Gestion des conséquences** : un plan d'action en matière de plans civils d'urgence devrait définir les mécanismes et les moyens qui pourraient être utilisés pour gérer les conséquences d'éventuels attentats terroristes, dont ceux perpétrés à l'aide d'armes de destruction massive.
- **Plan d'action du Partenariat** : un plan d'action du Partenariat contre le terrorisme devrait fournir un cadre pour la coopération entre l'OTAN et ses pays partenaires dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, définissant les rôles de ces pays et les instruments envisageables pour combattre le terrorisme et en gérer les conséquences.
- **Défense électronique** : des efforts sont aussi menés au sein de l'Alliance en vue de mieux la protéger contre un éventuel dysfonctionnement des moyens d'infrastructure essentiels de l'OTAN et des pays, dont les systèmes d'information et de communication, et de mieux la préparer à cette éventualité.



**Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN**

**1110 Bruxelles - Belgique**

**Site web: [www.otan.nato.int](http://www.otan.nato.int)**

**E-mail: [natodoc@hq.nato.int](mailto:natodoc@hq.nato.int)**